



**AVIS, SUIVI DE RAPPORT D'AUDIT ET RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DES  
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION, CONCERNANT LA VILLE DE  
MASCOCHE**

AVIS est donné que la correspondance se lisant ainsi, constituant un avis au sens de l'article 12 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (RLRQ, c. M-22.1), a été reçue :



*Québec, le 13 décembre 2018*

*Monsieur Guillaume Tremblay  
Maire  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil  
Ville de Mascouche  
3034, chemin Sainte-Marie  
Mascouche (Québec) J7K 1P1*

*Monsieur le Maire,  
Mesdames,  
Messieurs,*

*La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation doit s'assurer de la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et des citoyens, et ce, en vertu des dispositions de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.*

*Dans ce contexte, la Direction générale des finances municipales a réalisé un mandat de vérification (audit) concernant le processus suivi par la Ville de Mascouche pour l'attribution des contrats. Un rapport d'audit a été produit et publié en juillet 2012. Celui-ci visait à présenter principalement les constats effectués lors du mandat et à formuler des recommandations.*

*Également, le 4 juillet 2012, une lettre informait la Ville qu'un suivi des recommandations formulées serait effectué. Le 1er mars 2017, une lettre signifiait à la Ville le début des travaux relatifs à ce suivi. À la suite de notre examen, un rapport a été soumis à la Direction générale, laquelle a transmis ses commentaires au Ministère. Ceux-ci ont été intégrés dans ce rapport.*

*Nos travaux nous amènent à conclure que 100 % des recommandations formulées à la Ville ont donné lieu à des progrès satisfaisants.*

*Cette lettre constitue un avis qui vous est transmis en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Je vous enjoins de déposer le présent rapport et de lire cette lettre à la prochaine séance ordinaire du conseil et de la rendre publique immédiatement en la manière prescrite pour publication des avis publics de la Ville.*

*Je vous indique qu'en vertu de l'article 14.1 de la Loi précitée, le Ministère publiera dans son site Internet un rapport synthèse reproduisant le résultat du suivi des recommandations des huit organismes municipaux vérifiés entre 2012 et 2014.*

*En terminant, je tiens à souligner l'excellente collaboration de la Ville lors de la réalisation de nos travaux ainsi que l'effort déployé pour la mise en place des mesures pour remédier aux lacunes constatées dans le rapport publié en 2012.*

*Veillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.*

*Le sous-ministre, (original signé)*

*Marc Croteau*

La présente publication vise à répondre à une exigence y formulée, sa lecture et le dépôt du rapport auquel elle réfère intervenant lors de la prochaine séance ordinaire du conseil en date du 28 janvier 2019.

Donné à Mascouche, le 23 janvier 2019.

Le greffier de la Ville,

***Original signé par***

M<sup>e</sup> Raynald Martel